

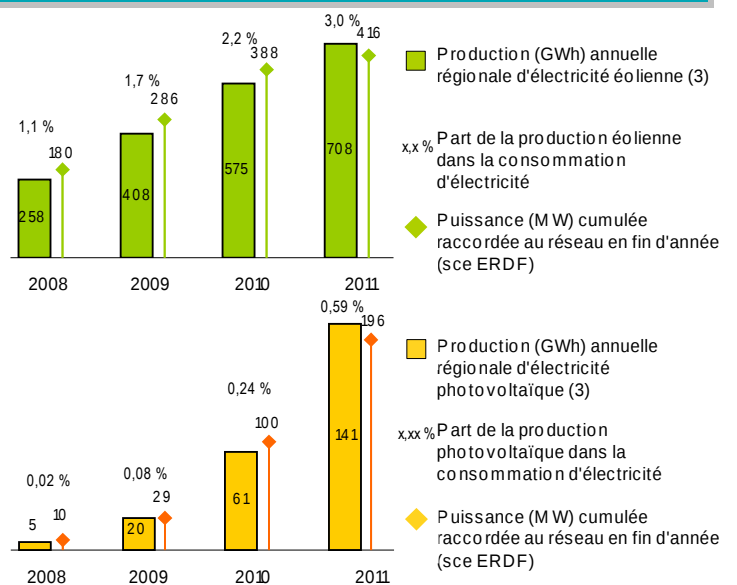
Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.
Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Productions régionales d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque au 31/03/2012

	Éolien terrestre						Photovoltaïque			
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 1/01/2012	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 1/01/2012
	En cours d'instruction		Autorisés		Autorisés et raccordés au réseau			source ERDF		
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF		source ERDF			
nb	MW ⁽¹⁾	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	6	60,2	29	308,5	16	148	66,5	8 604	51	8,4
49	1	12,5	9	93	7	73	33,7	5 734	54	8,2
53	2	37,3	13	133,7	5	53	24,6	2 615	18	2,6
72	1	6	3	34	-	-	-	3 876	26	3,7
85	4	66,4	22	202	20	170	74,1	8 840	68	11,6
Région	14	182,4	76	771,2	48	444	198,8	29 669	217	34,5

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation

	Consommation régionale d'électricité ⁽²⁾ (GWh) source RTE			
	2008	2009	2010	2011 provisoire
44	8 234	8 048	8 729	données non disponibles
49	4 811	4 827	5 178	
53	2 411	2 349	2 493	
72	4 282	4 215	4 453	
85	4 439	4 438	4 858	
Région	24 177	23 877	25 712	



La baisse des consommations constatée en 2011 s'explique par des températures plus douces que la normale.

1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)
2 Quantité d'électricité consommée dans la région, hors pertes sur les réseaux.
3 2008 et 2009 : source SOeS (service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)
2010, 2011 : estimation DREAL

Éolien

Les zones de développement de l'éolien ont le vent en poupe

Des collectivités de plus en plus nombreuses (communautés de communes, communes) souhaitent créer des zones de développement de l'éolien (ZDE) sur leur territoire. Ce sont ainsi 31 demandes de création de ZDE qui sont en cours d'instruction au sein des services de la DREAL, le département de la Loire-Atlantique rassemblant à lui seul plus de 70 % des projets.

Même si la situation reste contrastée entre les différents territoires, l'élan constaté traduit, d'une manière globale, la volonté d'inscrire la filière éolienne terrestre dans une perspective de déploiement soutenu, en cohérence avec les objectifs que devrait officialiser dans les prochains mois le schéma régional éolien.

La bonne appréciation des enjeux environnementaux (points de sensibilité en matière de patrimoine ou de biodiversité,...) et des contraintes techniques (radars, circulation aérienne,...) reste le facteur essentiel de la qualité d'un dossier de ZDE, qui doit se concevoir comme un cadre ayant vocation à favoriser l'examen des projets des futurs parcs éoliens amenés à s'inscrire dans son périmètre.

La liste des 26 ZDE autorisées dans les Pays de la Loire est consultable sur le site de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

La direction départementale des territoires de Maine-et-Loire se mobilise

La thématique « énergie », au cœur de la semaine du développement durable qui s'est déroulée du 1er au 7 avril 2012, a donné lieu à deux visites de parcs éoliens sur les sites de Freigné et de Valanjou où environ 80 personnes se sont rendues.

Dans le même temps, une animation sur l'étude « Retour d'expérience : implantation des parcs éoliens dans les paysages de Maine-et-Loire » réalisée par la DDT 49 au cours de l'année 2011 avec l'appui de sa paysagiste-conseil (déplacements de terrains, analyse paysagère, examen de dossiers,...) a été proposée. Le film réalisé permet de comparer et d'apprécier la différence « d'impact paysager » de parcs éoliens existants construits dans le Maine-et-Loire par rapport aux éléments de connaissance initiaux contenus dans les études d'impact au moment des autorisations de permis de construire (photomontages). Ce film sera également présenté en commission départementale de la nature des paysages et des sites au cours de l'année 2012.



Cette étude tend à montrer que la réussite de l'implantation d'un parc éolien tient avant tout à la recherche d'une résonance avec le grand paysage en recherchant les grandes lignes de force (relief, végétation, infrastructures,...). Si de légères différences apparaissent parfois entre les photomontages et la réalité des implantations, les photomontages s'avèrent le plus souvent représentatifs de la réalité ultérieure des sites.

Éolien en mer : résultats de l'appel d'offres

Le ministère a lancé le 11 juillet 2011 un premier appel d'offres pour le développement de capacités de production d'électricité par énergie éolienne offshore. La date limite de remise des offres était fixée au 11 janvier 2012. Le Gouvernement a désigné les lauréats le 6 avril 2012, après saisine de la CRE. La zone dite de "Saint-Nazaire" a été attribuée au consortium Eolien Maritime France (EDF Energies Nouvelles, Dong Energy Power, ALSTOM) pour une puissance installée de 480 MW, sur les 1928 MW que représente l'ensemble de l'appel d'offres (5 zones, dont une déclarée sans suite). Un nouvel appel d'offres sera lancé dès le second semestre 2012 pour de nouvelles zones favorables au développement de l'éolien offshore, comprenant notamment la zone dite des "deux Iles", au large des îles de Noirmoutier et d'Yeu.

Une note bibliographique de l'ADEME sur l'éolien en mer est consultable : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Photovoltaïque

Résultat de l'appel à manifestation d'intérêt sur le solaire :

<http://www2.ademe.fr>

Lancement d'une campagne "grand public" par l'industrie photovoltaïque :

<http://www.votresoleilvotreenergie.com/fr>

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : **Michel ROMAGNOLI**
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
**Mission énergie et
changement climatique**

34, place Viarme
BP 32205
44022 Nantes cedex 1
Tél : 02 51 85 80 14
Fax : 02 51 85 80 44

Directeur de publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN :
2109-0025